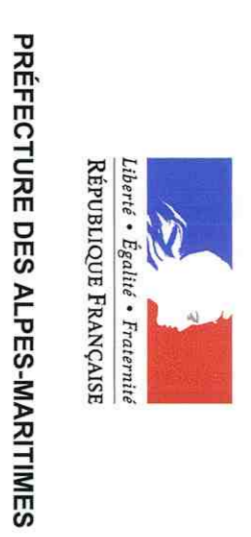


2.1c



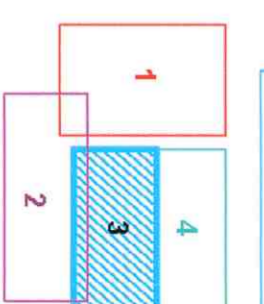
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE

Fond cadastral

PLANCHE 3



La Préfète Générale
Frédéric MACC KAIN

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Juillet 2015

Echelle : 1/5000

PRÉSCRIPTION DU PPR : arrêtés du 19 JUILLET 2010

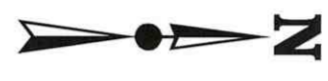
PORTER À CONNAISSANCE : 26 DÉCEMBRE 2013

ENQUÊTE DU : AU :

APPROBATION DU PPRN :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE EAU - RISQUES



LEGENDE

- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de chute de blocs
- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de à un aléa autre que la chute de blocs ou de pierres
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau fort soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- ZONE NON RÉGLEMENTÉE

Eb : Eboulement en masses, de blocs ou de pierres
G : Glissement
R : Ravinement
* : cf règlement (plan n°2)

